

## REGLEMENT

### **Art 1 : LES PARTICIPANTS**

Cette manifestation sportive est ouverte à toutes les personnes licenciées ou non, titulaires d'une assurance pour les risques encourus lors de la pratique de la course pédestre. Il sera demandé une licence portant attestation de délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de toute contre indication à la pratique sportive en compétition.

Pour les non licenciés, il est exigé la présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de toute contre indication à la pratique de la course hors stade en compétition, datant de moins d'un an le jour de la course.

Les parcours de 9kms et 14kms sont ouverts à tous les coureurs des catégories cadets à vétérans (masculins et féminines).

**Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.**

**Art 2 :** Les coureurs participent à la course de leur choix sous leur propre responsabilité. Il est interdit de courir sans dossard. La cession de son dossard à une tierce personne, est proscrite. Les contrevenants engageraient leur responsabilité exclusive. L'organisation ne pourrait être tenue responsable en cas d'accident provoqué ou subi par un participant illicite. Les suiveurs ne sont pas autorisés.

### **Art 3 : LES EPREUVES**

Départ et arrivée : Foyer Rural – Salle Y. Montand - Cadenet.

Grande Foulée : 14Kms (départ : 9h00) – Barrière horaire à l'arrivée : 11h30

Petite Foulée : 9kms (départ : 9h00) – Barrière horaire à l'arrivée : 11h00

Les tracés sont consultables sur le site : <http://la.foulee.free.fr>

Des pointages seront effectués sur le parcours. Sauf blessure nécessitant une intervention des secours, les abandons sont possibles uniquement sur le point de ravitaillement ou auprès des commissaires de course.

### **Art 4 : INSCRIPTIONS ET RETRAIT DES DOSSARDS**

**Le règlement est dû pour valider la pré-inscription.**

Par internet : sur le site [www.kms.fr](http://www.kms.fr)

Par courrier : avant le 6 août 2018 à La Foulée des Gardis, 11 place Mirabeau - 84160 CADENET (chèque à l'ordre de La Foulée des Gardis)

Sur place : le jour de l'épreuve de 7h30 à 8h50

Course 14kms : 11€ par internet jusqu'au 14 août à 12h00 (jusqu'au 6 août 2018 par courrier) - 13€ sur place le jour de l'épreuve

Course 9kms : 10€ tarif unique en pré-inscription (internet ou courrier) ou le jour de l'épreuve

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que se soit.

Les clubs ou associations peuvent envoyer par mail ou courrier la liste de leurs adhérents à inscrire avec les renseignements nécessaires. Ils pourront s'ils le désirent fournir les justificatifs (licence ou certificat) par mail à : [fouleedesgardis@gmail.com](mailto:fouleedesgardis@gmail.com)

2 postes de ravitaillement et 3 épongeages sur le 14 Kms – 1 poste de ravitaillement et 2 épongeages sur le 9 kms.

Buffet complet à l'arrivée pour tous.

### **Art 5 : LES DOSSARDS**

Retrait des dossards : le jour de l'épreuve à partir de 7h30 (salle Y. Montand)

Celui-ci doit être porté au niveau du torse et devra être visible à tous les points de contrôle et de ravitaillements afin de permettre l'identification.

**Chaque dossard est équipé d'une puce électronique qui devra être rendue après le passage de la ligne d'arrivée sous peine d'être facturée 10€ - En cas d'abandon, le coureur devra enlever son dossard et le remettre au chronométreur à l'arrivée ou aux commissaires de course sur le parcours.**

## Art 6 : LES PARCOURS

Les parcours sont balisés et sécurisés (flèches de couleur, ruban de signalisation, marquages, panneaux de kilométrage et signaleurs pour les bifurcations, ...). Cependant les parcours empruntant des voies communales, les participants s'engagent néanmoins à observer toutes les règles de circulation en vigueur, même si des dispositions sont prises pour assurer la sécurité.

## Art 7 : COURSE ENFANTS

Un parcours aventure composé de différents obstacles en fonction des catégories d'âge sera proposé aux enfants de 4 à 15 ans. Epreuve gratuite. Départs échelonnés à partir de 9h15.

**Pas de pré-inscription.** Inscriptions sur place à partir de 8h00.

Certificat médical obligatoire ou présentation d'une licence portant attestation de délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de toute contre indication à la pratique sportive en compétition.

## Art 8 : ASSURANCE

Conformément à la loi, les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de MMA, N° de police : 115275255, couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants. Cependant il est vivement conseillé aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur).

## Art 9 : COURTOISIE ET ECOLOGIE

Chaque participant s'engage à observer les règles de bonne conduite et de courtoisie indispensables à la pleine satisfaction de tous. Les participants s'engagent à rester sur les parcours tracés et à respecter l'environnement exceptionnel dans lequel ils vont évoluer, en ne jetant rien dans la nature (papiers, emballages divers, etc)

## Art 10 : SECURITE ET SERVICE

Epreuve encadrée par la police municipale de Cadenet et par le service d'ordre de l'organisation. La course bénéficie de la présence d'un médecin et d'un service ambulancier ainsi que d'un service de liaison radio effectué par des cibistes.

Les véhicules, ou vélos accompagnateurs, sont interdits sur le parcours pendant toute la durée de la course, sauf les véhicules officiels.

Aucun objet personnel ne sera conservé par les organisateurs pendant la durée de l'épreuve.

Sanitaires et douches à disposition des participants. Parkings fléchés.

## Art 11 : RESULTATS

Le classement sera de type «informatique». Ne pourront être classés que les coureurs ayant effectué la course en totalité.

Affichage après la course du classement général et par catégories.

Diffusion le plus rapidement possible sur le site de l'association : <http://la.foulee.free.fr> et sur <http://kms.fr>

## Art 12 : RECOMPENSES

Tous les participants recevront un souvenir.

Pour les 2 courses : récompense aux 3 premiers (es) au scratch et aux 3 meilleurs(es) de chaque catégorie adultes (sans cumul) .

Récompense à la 1ère Cadenétienne, au 1er Cadenétien et aux 2 clubs les plus représentés.

Récompense aux 3 premiers de chaque catégorie enfants.

## Art 13 : CNIL (loi du 6 janvier 1978)

Tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Toute photo prise lors de l'épreuve pourra être diffusée, sauf refus écrit de votre part à l'organisateur, ce dernier pourra utiliser librement votre image dans ses diverses publicités.

## Art 14 : ANNULATION et MODIFICATION

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation pour raisons de sécurité ou en cas de force majeure (intempéries par exemple) ; en cas de nécessité, d'interpréter ou de modifier le règlement.

## Art 15 : CONDITIONS SANITAIRES

Les participants s'engagent à respecter les dispositions mises en œuvre par les autorités administratives, sanitaires et sportives relatives à la lutte contre les pratiques dopantes et l'utilisation de substances interdites par le Code du Sport.

## Art 16 : ACCEPTATION REGLEMENT

Tout concurrent reconnaît dès son inscription, avoir pris connaissance du présent règlement (également consultable sur le site <http://la.foulee.free.fr>), s'y conformer et en accepter toutes les clauses.



**Le Comité d'Organisation**

